

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 18 MARS 2019 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

CAP 22, Liberté de choisir son avenir professionnel, Ecole de la confiance, Transformation de la Fonction Publique, les lois se suivent et se ressemblent. En effet, nous sommes obligés de constater qu'elles participent toutes d'un même projet, d'une même vision de l'École et de l'État. Il s'agit de réduire l'État à ses fonctions régaliennes, où le moindre service public est perçu comme une charge dont il faudrait se dispenser. Quant à l'École, dans ce projet, elle ne doit prendre en compte ni le besoin des élèves, ni la qualification des personnels et encore moins les conditions de travail. Toutes ces lois, dans le sillage des précédentes, se traduisent par un lent et méthodique démantèlement de l'École de la République, des diplômes, des statuts, des systèmes de carrière et de retraite.

Concernant plus précisément la loi de « transformation de la Fonction Publique », le secrétaire d'État Olivier Dussopt vient d'en présenter l'avant-projet. Et le moins que nous puissions dire, c'est qu'il est détonnant ! En effet, si elle était adoptée, cette loi permettrait :

- de remplacer toutes les catégories de fonctionnaires par des contractuels,
- de remettre en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant la consultation des CAP sur les situations individuelles,
- de supprimer les CHSCT,
- de pratiquer la rupture conventionnelle pour les contractuels mais aussi, à titre expérimental, pour les fonctionnaires : incitation au départ vers le privé, et enfin, privatisation de missions.

Et tout cela bien sûr avec l'objectif déclaré de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires à l'horizon 2022.

C'est aussi dans ce vaste chantier de démolition que s'inscrit la loi sur l'École de la confiance, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale. Nous souhaitons ici relever 4 points très négatifs de ce projet de loi :

1. La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux, de la maternelle au collège, qui est une menace directe sur les statuts particuliers des enseignants, mais aussi un moyen de supprimer des postes par globalisation du décompte des effectifs sur plusieurs écoles,

2. L'extension de l'application de la loi Debré de 1959 aux structures privées accueillant des enfants de 3 à 6 ans. Cela va obliger au financement des écoles maternelles privées et entraînera sans aucun doute des réductions des dépenses consacrées jusqu'alors aux écoles publiques,

3. La possibilité pour le ministre de mettre en œuvre, par ordonnances, la réforme territoriale qui signifie concrètement des mutualisations de service et donc des suppressions de postes,

4. L'article 1^{er} de la loi sur l'École de la confiance qui insiste fortement sur l'obligation pour tous les personnels d'un « engagement » et d'une « exemplarité » sans faille. Pour FO, il s'agit là d'une atteinte aux libertés individuelles fondamentales, la liberté d'opinion et d'expression. Nous sommes ici dans la même logique que pour la loi liberticide dite « anti-casseurs ».

C'est donc au moment où les personnels se mobilisent notamment contre les conséquences de la réforme du lycée que le Ministre de l'Education nationale a décidé d'amplifier toutes les attaques en cours contre nos statuts, contre l'École publique, contre la laïcité, contre nos postes, contre les diplômes nationaux.

FO demande l'abandon de l'ensemble de ces projets de loi, mais aussi la création de tous les postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe. La création de postes de personnels administratifs, de personnels de direction, de CPE, d'AED, d'infirmiers, de professeurs documentalistes, de PsyEN, d'assistants sociaux et médecins scolaires est également nécessaire !

Dans ce contexte, les Confédérations FO, CGT, avec la FSU, Solidaires, l'UNEF et l'UNL, appellent à la grève interprofessionnelle ce mardi 19 mars.

Dans le premier degré les enseignants des écoles se sont saisis massivement de ce jour de grève nationale interprofessionnelle pour se mobiliser contre le projet de Loi de Monsieur Blanquer. En effet, demain, dans tous les départements, le nombre d'écoles fermées se situera à un niveau très rarement atteint.

Les personnels du premier degré et leurs représentants syndicaux ne veulent pas des EPSF, ils ne veulent pas des fusions d'écoles, ils ne veulent pas de la mise en place d'un directeur supérieur hiérarchique. Les personnels du premier degré, comme les élus et les familles veulent le maintien de toutes les écoles primaires, élémentaires et maternelles publiques de moins de 4 classes avec un directeur présent dans les locaux garant du bon fonctionnement. Le maillage actuel garantit le maintien d'une école de proximité indispensable à la qualité du service public.

Les personnels du premier degré et leurs organisations syndicales refusent la remise en cause des règles du mouvement qui constitue une menace grave pour les conditions de travail des personnels ce qui aura des conséquences sur le fonctionnement des écoles publiques. Pourtant, le ministre reste sourd et maintient toutes ses attaques :

- remise en cause de l'AGS comme critère essentiel du barème par l'ajout de bonifications diverses et variées,
- suppression de la seconde phase du mouvement,
- obligation pour les personnels à titre provisoire de formuler au moins un vœu géographique large avec comme conséquence une titularisation sur un poste non choisi.

Concernant le calcul du barème pour les mutations intra-départementales, FO dénonce une parodie de dialogue social qui remet en cause le rôle des CAPD dans chaque département. Dans les groupes de travail barème, en lieu et place de négociations permettant de répondre aux attentes des personnels, les propositions des représentants syndicaux ont été refusées car jugées non conformes aux directives ministérielles.

Le ministre doit entendre la colère des personnels qui s'amplifie contre la loi sur l'École de la confiance. Le ministre doit respecter le rôle des représentants du personnel. Il doit retirer son projet pour ouvrir, non pas des concertations, mais de véritables négociations sur la base des revendications.

Venons-en maintenant au point 5 de l'ordre du jour de ce CTA, c'est-à-dire aux créations/suppressions de postes.

Page 155 du document de travail, vous nous informez, Monsieur Le Recteur, de la suppression de 239 postes et de la création de 169 postes pour le second degré. Cela fait donc un solde négatif de 70 postes. Cela va compliquer obligatoirement le mouvement INTRA. Pour rappel, c'est à peu près ce que nous avons tous ici prévu lorsque vous nous aviez présenté l'enveloppe globale des

moyens lors du CTA du 21 janvier dernier avec le volume des heures postes et celui des HSA. Aucune surprise donc pour nous.

Les militants de nos syndicats du second degré n'ont pas ménagé leurs efforts, que cela soit lors des différentes audiences, des GT, des CTSD et même lors des Conseils d'Administration où il était question de répartition des DGH, afin d'éviter les suppressions de postes. Mais lorsqu'il est décidé par l'autorité académique, à la demande du ministère, de supprimer un certain nombre de postes, il est de toute évidence utopique de croire qu'il pourrait en être autrement... Nous avons pour exemple un certain nombre d'établissements qui n'avaient pas fait remonter de suppression de poste avec leur TRMD, mais qui au final en auront quand même... Nous pensons notamment aux postes de ceux qui partent à la retraite. Oui, ils sont souvent a priori supprimés. Tout cela nous interroge Monsieur Le Recteur, notamment lorsque nous constatons que sur le solde négatif de 70 postes, la moitié sont des postes de PLP. La baisse importante des effectifs en Gironde intervenant dans le calcul des DGH des LP (-244 élèves) mais aussi des SEGPA (-127 élèves en 4ème et 3ème) devaient-elle forcément entraîner une suppression de postes de PLP ? N'était-ce pas là l'occasion d'alléger les classes, d'améliorer les conditions de travail, d'étude, et au final d'enseigner mieux, comme le souhaite notre ministre ? D'ailleurs, le nombre de suppressions va au-delà de ce que nous pouvions évaluer suite aux remontées des TRMD qui sont de la compétence du CA de chaque établissement. C'est donc l'autorité académique qui a fait le choix de cibler l'Enseignement Professionnel afin de répondre à la demande de suppressions de postes. Et nous sommes certains que vous allez nous redire, comme l'a fait un conseiller du Ministre à nos militants du lycée de la mer ce vendredi 15 mars, que la voie professionnelle est la seconde priorité du Ministre... Nous pourrions en rire s'il ne s'agissait pas de l'avenir de nombreux jeunes, mais aussi des conditions de vie de nombreux enseignants.

Pour être précis, ce sont 10 postes de PLP en SEGPA qui devraient être supprimés dont 3 en Horticulture et 3 autres dans le champ habitat ! Dans les LP ou SEP, c'est l'hécatombe en Lettres-Anglais. En effet, 3 postes devraient être supprimés en Gironde, 3 dans les Pyrénées Atlantiques et 2 autres en Dordogne ! C'est le Brexit avant l'heure ! L'Electrotechnique prend sa part avec 4 suppressions de postes. Et nous ne parlerons bien sûr pas ici des postes en GA, c'est inutile, car nous connaissons tous le plan de suppression de 50% des capacités d'accueil des élèves en GA.

Oui Monsieur Le Recteur, nous sommes très inquiets concernant la voie professionnelle.

Lors du CTA du 21 janvier, nous avons un désaccord avec Monsieur Macé au sujet du volume horaire alloué à la réalisation du chef d'œuvre en CAP 1^{ère} année. Vous deviez regarder à nouveau les textes et statuer sur leur interprétation. Lors de notre audience du lundi 4 mars, Monsieur le Secrétaire Général nous a confirmé que vous aviez bien passé la consigne de donner 37 heures par division de CAP 1^{ère} année au lieu des 34 comme cela était consigné dans les documents du CTA. Cependant, nous sommes obligés de constater que Messieurs les Directeurs Académiques ont considéré que l'enveloppe des moyens étant globale, ils ne donneraient que ce qu'ils voudraient bien donner. Ici ou là, il semble que cela ait été donné dans le respect des règles, notamment lorsque ces moyens ont été réclamés par les directions d'établissement. Mais en réalité, ce sont très peu d'établissements qui ont reçu le volume réglementaire. Monsieur Le Recteur, cela n'est pas acceptable. Et ça l'est encore moins lorsque l'autorité académique balaie d'un revers de main les demandes de nos représentants en CTSD en leur expliquant que ce qu'ils affirment est faux !

Monsieur Le Recteur, nous apprécierions que vous redissiez ici que ce sont bien 37 heures par division de CAP qu'il faut donner aux établissements de l'académie.

En lycée & collège, ce sont 13 postes en Lettres Classiques et 18 en SII qui sont supprimés ! Quel est l'avenir de ces disciplines ?!!?

Au-delà des suppressions de postes, nous constatons que la réforme du lycée provoque une augmentation importante du nombre de postes à complément de service dans toute l'académie. En effet, c'est +35 % en Dordogne, +13 % en Gironde, +23 % dans les Landes, +192 % dans le Lot & Garonne et +36 % dans les Pyrénées Atlantiques.

Pour conclure, FO considère que ce n'est pas de l'école de la confiance dont il faut parler aujourd'hui, mais plutôt de celle de la méfiance ! Tout ceci est néfaste à la réussite des élèves et contribue à dégrader encore davantage les conditions de travail.

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO

**Isabelle Haye, Philippe Roche,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.**